



Assemblée générale

Distr. générale
9 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Point 121 de l'ordre du jour

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Rapport de la Deuxième Commission

Rapporteur : M. David Mulet Lind (Guatemala)

I. Introduction

1. À sa 2^e séance plénière, le 20 septembre 2019, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-quatorzième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, pour qu'elles passent en revue leurs méthodes de travail et examinent et adoptent leur programme de travail provisoire.

2. La Deuxième Commission a examiné la question à ses 1^{re} et 26^e séances, les 2 octobre et 27 novembre 2019. Ses débats sont consignés dans les comptes rendus analytiques correspondants¹.

II. Examen de projets de décision

A. Projet de décision proposé par le Président

3. À sa 26^e séance, le 27 novembre, sur proposition du Président, la Commission a adopté une décision sur la revitalisation de ses travaux (voir par. 8 ci-après, projet de décision I).

4. Après l'adoption de la décision, des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique (au nom également des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,

¹ Voir [A/C.2/74/SR.1](#) et [A/C.2/74/SR.26](#).



Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchéquie, Turquie et Ukraine) et de l'Australie (au nom également du Canada et de la Nouvelle-Zélande).

B. Projet de décision figurant dans le document [A/C.2/74/L.72](#)

5. À sa 26^e séance, le 27 novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision relatif à son projet de programme de travail pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale ([A/C.2/74/L.72](#)), déposé par le Bureau.

6. À la même séance, la Commission a été informée que le projet de résolution n'avait pas d'incidences sur le budget-programme.

7. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de décision relatif à son projet de programme de travail pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, tel qu'il figure dans le document [A/C.2/74/L.72](#), et a recommandé à l'Assemblée de l'adopter (voir par. 8 ci-après, projet de décision II).

III. Recommandations de la Deuxième Commission

8. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

Projet de décision I

Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission

L'Assemblée générale,

- a) Rappelle sa résolution [73/341](#) du 12 septembre 2019 ;
- b) Décide que le Bureau de la Deuxième Commission organisera, en décembre 2019 et dans les premiers mois de 2020, des discussions informelles pour examiner la question de la revitalisation de ses travaux ;
- c) Décide également qu'à l'issue de ces discussions, la Deuxième Commission convoquera une séance plénière pour faire le point des délibérations et se prononcer s'il y a lieu sur d'éventuelles recommandations, qui seront ensuite soumises pour approbation à l'Assemblée, afin que les changements requis puissent entrer en vigueur avant la soixante-quinzième session.

Projet de décision II

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale

L'Assemblée générale,

- a) Approuve, sous réserve des décisions qu'elle pourra prendre ultérieurement, le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour sa soixante-quinzième session, tel que reproduit ci-après ;
- b) Invite le Bureau de la Deuxième Commission à la soixante-quinzième session à tenir compte, lorsqu'il établira le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour sa soixante-quinzième session, du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission, tels qu'ils figurent dans le document de séance portant la cote [A/C.2/74/CRP.1](#).

Projet de programme de travail¹

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable.
2. Questions de politique macroéconomique, et alinéas.
3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement.
4. Développement durable, et alinéas.
5. Code mondial d'éthique du tourisme.

¹ Afin de ne pas préjuger de l'issue du processus de consultations informelles engagé par la Commission concernant la revitalisation de ses travaux, il a été décidé de ne citer que les points et pas leurs alinéas.

6. Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
 7. Mondialisation et interdépendance, et alinéas.
 8. Groupes de pays en situation particulière, et alinéas.
 9. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement, et alinéas.
 10. Activités opérationnelles de développement, et alinéas.
 11. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition, et alinéas.
 12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
-